

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

**Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports**

Arrêté du 03 juin 2022

portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train

NOR : TRET2216123A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 03 juin 2022, l'agrément accordé par arrêté du 7 juin 2017, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 7 juin 2022 :

Psychologue : Aurélie MARTIN.